

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2016-485 DU 11 Août 2016

Mettant fin aux fonctions de Monsieur Stéphane M. H. TODOME en sa qualité de Directeur Général de l'ORTB et nommant un intérimaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi organique n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, modifiée par la loi organique n° 93-018 du 28 septembre 1993 ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Vu le décret n° 2005-252 du 06 mai 2005 portant approbation des statuts de l'ORTB ;
- Vu le n° 2012-490 du 10 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Stéphane M. H. en qualité de Directeur Général de l'ORTB ;
- Vu le mémorandum de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication relatif à la gestion des temps d'antenne au titre des années 2013, 2014, 2015 et 2016 engageant la responsabilité du Directeur Général de l'ORTB dans la violation récidivée de l'article 3 de la Décision n° 16-012/HAAC du 02 février 2016 portant réglementation de l'accès aux médias publics pendant la campagne médiatique pour l'élection présidentielle de l'année 2016 ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 20 juillet 2016 ;
- Considérant les nécessités de service,

D E C R E T E :

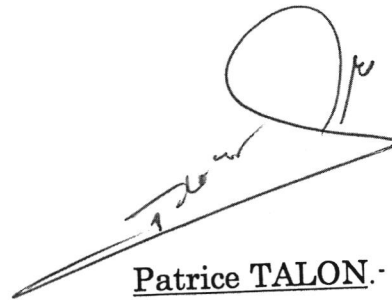
Article 1^{er} : Monsieur Stéphane M. H. TODOME est relevé de ses fonctions de Directeur Général de l'ORTB.

Article 2 : En attendant l'aboutissement du processus de désignation du Directeur Général de l'ORTB tel que prévu respectivement par les articles 21 des statuts de l'ORTB et 6 2^e tiret de la loi organique sur la HAAC, **Monsieur Georges Marie Léandre AMLON** est nommé Directeur Général de l'ORTB, par intérim.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2012-490 du 10 décembre 2012, prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

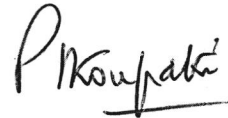
Fait à Cotonou, le 1^{er} Août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



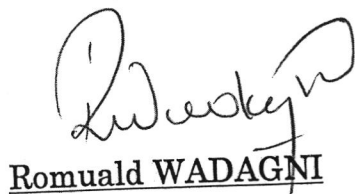
Patrice TALON.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



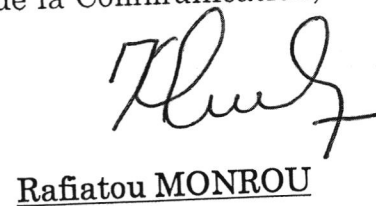
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Economie Numérique et
de la Communication,



Rafiatou MONROU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02- SGP 01- MENC 02
AUTRES MINISTÈRES 19 SGG 4- ORTB 03- INTERESSES 02 -JORB 1.